



VILLE D'ANNECY  
BP 2305  
74011 ANNECY CEDEX

## EXPLOITATION D'UNE BUVETTE ASSOCIATIVE MARTIN FOURCADE NORDIC FESTIVAL

Samedi 31 août 2019

### APPEL A PROJET

#### ARTICLE 1 – GÉNÉRALITÉS

##### 1-1 – Contexte

La ville d'Annecy accueillera les 31 août et 1<sup>er</sup> septembre prochain le Martin Fourcade Nordic Festival. Cet événement proposera des épreuves de biathlon et de ski roues sur le Paquier. Elles seront réservées aux athlètes professionnels le samedi et aux amateurs le dimanche. Des athlètes parmi les meilleurs au monde figurent déjà parmi la liste des inscrits pour les épreuves réservées aux professionnels le samedi.

A cette occasion, une fan zone sera installée sur le Paquier. Environ 2 000 personnes sont attendues sur cette zone qui sera ouverte **exclusivement** l'après-midi du 31 août. L'accès à cette fan zone est gratuit.

Cette zone sera entièrement hermétique (barrières basses) avec deux accès grand public pour entrer et sortir. Un dispositif de contrôle des accès par des agents de sécurité aux entrées de la zone sera mise en place pendant les horaires d'ouverture.

##### 1-2 – Objet de l'appel à projet

La Ville d'Annecy souhaite confier la gestion d'une buvette réservée à la vente de boissons de 1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie et à une association annécienne à but sportif.

Cette buvette est située à l'intérieur du périmètre accueillant la fan zone du Martin Fourcade Nordic Festival

Chaque candidat précisera dans son dossier de présentation la nature des produits qu'il souhaite proposer aux visiteurs du village et les moyens mis en œuvre pour l'exploitation du stand.




### **1.3 - Régime juridique**

Le régime de la domanialité publique s'applique au présent appel à projet. Une convention d'occupation du domaine public sera délivrée au lauréat du présent appel à projet.

En cas de méconnaissance des dispositions du présent appel à projet la Ville se réserve le droit de mettre un terme à l'autorisation sans préavis.

### **1.4 – Pièces constitutives de l'appel à projet :**

– Le présent appel à projet complété de :

-  Annexe n°1 : Plan d'implantation du village ;
-  Annexe n°2 : Plan d'implantation de la fan zone
-  Annexe n°3 : Cadre de réponse

## **ARTICLE 2 – DÉFINITION DES PRESTATIONS**

### **2.1 Prestations assurées par la ville d'Annecy**

La Ville d'Annecy mettra à disposition de chaque prestataire retenu :

- une ou plusieurs (en fonction du projet présenté) tente de 4,5x3m de type Garden ;
- l'emplacement sera équipé d'une alimentation électrique ne pouvant excéder 36kW monophasé ;
- 9ml de tables maximum (plateaux et tréteaux)

La fan zone étant située à l'intérieur du parcours, aucune alimentation en eau n'est possible. Le candidat devra assurer son approvisionnement en eau.

### **2.2. – Prestations à la charge du prestataire**

Le prestataire devra solliciter toutes les autorisations administratives éventuellement nécessaires, compte-tenu des activités qui seront exercées sur le domaine public (autorisation temporaire de vente d'alcool).

Il aura à sa charge la fourniture du matériel nécessaire à l'exploitation des stands, à l'exclusion du matériel fourni par la ville et mentionné à l'article 2.1.

Il prendra, également, à sa charge :

- l'aménagement intérieur des espaces, les équipements de conservation des boissons ;
- la décoration des stands y compris les nappes et toiles cache-étals ;
- la fourniture de tous les consommables, boissons ;
- le recrutement et la gestion des équipes de services ;
- l'approvisionnement en eau et le stockage et l'évacuation des eaux usées
- Les primes d'assurances pour couvrir tous les risques inhérents à ce type d'activité,

responsabilité civile, incendie, intempérie... les accès au site de la Fan Zone du Martin Fourcade Nordic Festival-seront sécurisés par l'organisateur. Le prestataire fera toutefois son affaire de la sécurisation de ses propres installations.

- Aucune publicité ne sera acceptée par la Ville.

**L'emplacement sera mis gratuitement à disposition de l'association retenue.**

### **2.3 - Montage – approvisionnement – service – démontage**

L'implantation définitive des buvettes est déterminée par la direction des sports de la ville d'Annecy. Le titulaire s'engage à participer ou se faire représenter à toutes les réunions de coordination pour lesquelles il sera invité.

Les stands sont installés à compter du vendredi 30 août après-midi.

### **ARTICLE 3 - DOSSIER DE CANDIDATURE**

Le dossier de candidature est composé de :

- Une lettre de candidature signée par le président ou le trésorier de l'association ;
  - Copie de déclaration en Préfecture de l'association
  - Attestation d'assurance couvrant ce type d'opération ;
  - Le cadre de réponse joint au présent document et tout document que le candidat jugera utile de porter à la connaissance de la Ville.
- En tout état de cause la candidature devra faire explicitement apparaître les moyens mis en œuvre (comprenant : le personnel prévu, les équipements fournis) ; la liste des partenaires pressentis pour la fourniture d'équipement, la décoration des buvettes en adéquation avec l'esprit de la manifestation.

### **ARTICLE 4 – SÉLECTION DES CANDIDATS**

Les candidats feront parvenir leur dossier complet au plus tard pour le 20 août 2019, 12h au département des sports (Hôtel de ville – commune déléguée d'Annecy-le-Vieux).

Les propositions seront examinées au vu des critères suivants (classés par ordre de priorité) :

- Expérience dans l'organisation de manifestations et moyens mis en œuvre
  - Organisation proposée pour l'exploitation de l'emplacement (voir cadre de réponse)
  - Actions en matière de développement durable
- et de manière accessoire les actions de mise en valeur de l'espace buvette

Après analyse au vu des critères énumérés ci-dessus, la commune d'Annecy sélectionnera les projets les mieux adaptés afin d'offrir une offre cohérente et conforme aux attentes de la ville d'Annecy.

**Fait à ....., le .....**

**Mention manuscrite "Lu et Approuvé"**

**Signature du candidat**

**Annexe 3**  
**CADRE DE RÉPONSE**

Identification du candidat :  
(Joindre un extrait Kbis)

*Présentation succincte de l'expérience du candidat :*

Organisation proposée pour l'exploitation de l'emplacement :

- Prestations proposées :
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
  
- Provenance des produits et partenaires pressentis pour la fourniture d'équipement, de denrées ... :

*Nota : une buvette sera également exploitée à l'intérieur du Village Officiel. L'association pourra le cas échéant se rapprocher de l'organisateur pour consentir un partenariat relatif à l'approvisionnement en boisson de sa propre buvette.*

- Politique tarifaire (grille des tarifs proposés à joindre en annexe) :

Animation de l'espace buvette :

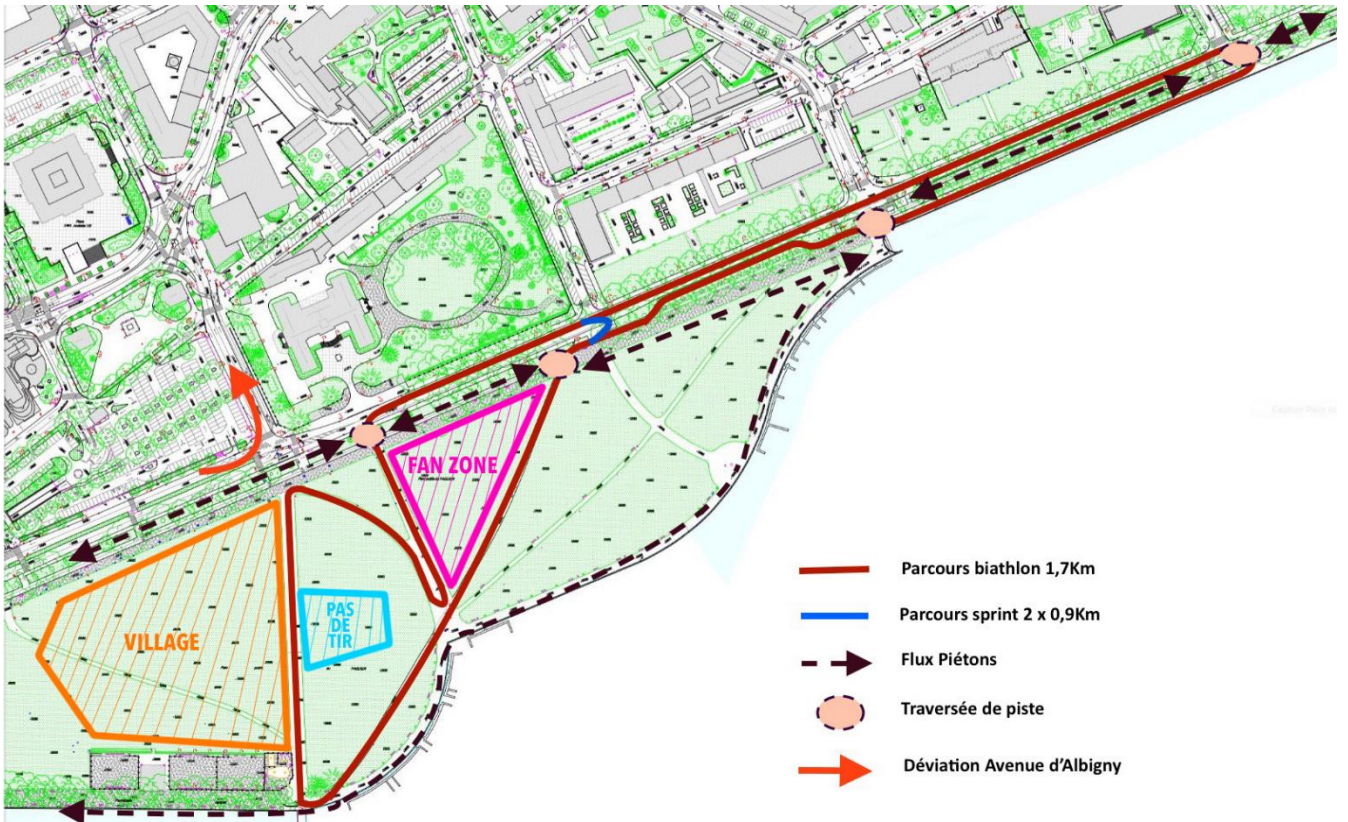
- Décoration, ambiance proposées : l'ensemble des supports devront être validés par la ville d'Annecy

Actions en matière de développement durable :

- Modalités de prise en considération des principes environnementaux et du développement durable :

Informations complémentaires :

**Annexe 1  
PLAN DU SITE**



Annexe 2  
Plan de la fan zone

